

COMITÉ DE DIRECTION DU 18 MARS 2024
PROCES VERBAL DE SEANCE

Collège des élus						Collège des socio-professionnels					
Statut	NOM	Prénom	P	A	E.	Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.
			.	.							
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			Titulaire	RONCO	Laure		X	
Titulaire	DAGORN	Grégoire			X	Titulaire	HOFMAN	Mark	X		
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc		X	
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			Titulaire	BISSON	Delphine	X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			Titulaire	JULIENNE	Valérie			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X		Titulaire	DUBOC	Yann	X		
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			Suppléant	FOURNET	Etienne	X		
Titulaire	LECOQ	André	X			Suppléant	Poste Non pourvu				
Titulaire	MAUNOURY	Maryvonne			X						
Suppléant	GALLET	Jean-Louis		X							
Suppléant	COURVALLET	Samuel		X							
Suppléant	Poste non pourvu										

Suppléant(s) avec voix délibérative : Etienne FOURNET

Personnalité(s) invité(e)(s) : Isabelle COURTOIS

Secrétaire de séance : M. Slim HANACHI

Le CODIR est présidé par M. Jean-Philippe MESNIL.

Ordre du jour

- Approbation du PV du CODIR précédent
- Rapport d'activités 2023
- Validation du compte de gestion et compte financier 2023
- Vote du Budget Primitif 2024
- Point d'information sur les dossiers en cours
- Questions diverses

1- Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

2- Approbation du PV du CODIR précédent

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le PV du CODIR du 05 février 2024

3- Point sur les dossiers en cours

Cf. support de présentation.

4- Rapport d'activités 2023

- *Cf. support de présentation.*

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2023 de l'EPIC

5- Validation du compte de gestion et compte financier 2023

- *Cf. support de présentation.*

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le compte de gestion et le compte financier 2023 et valide l'affectation des résultats

6- Budget Primitif 2024

- *Cf. support de présentation.*

M. FOURNET pose la question de l'objectif de progression d'autofinancement du Mémorial.

M. MESNIL répond qu'en l'état actuel, les sites culturels et touristiques nécessitent tous de l'apport d'argent public. Il précise que ce qui compte également ce sont les retombées économiques bien supérieures pour le territoire.

Il ajoute également que si la DSP avait continué, le délégataire aurait sans doute demandé une somme de 150 000 € et qu'il a plutôt été choisi de les assumer directement, en même temps que la gestion.

Mme BISSON interroge sur les horaires d'ouverture du Mémorial.

M. MESNIL indique que l'objectif est de ne fermer véritablement qu'au mois de janvier. Il rappelle que grâce à la proximité des équipes, des gains de productivité et de fonctionnement pourront être effectués.

M. HANACHI précise qu'un travail a été fait pour proposer des horaires d'ouverture toute l'année avec des adaptations. Notamment en ne considérant uniquement que l'après-midi à certaines périodes par exemple. Il indique également que la mutualisation des compétences pourra être envisagée au niveau des visites guidées comme de l'accueil.

Concernant les investissements : Mme COURTOIS rappelle que les montants d'investissement de l'EPIC restent modestes car c'est la CDC qui assume les gros investissements en tant que propriétaire.

--

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2024

7- Questions diverses

M. FOURNET souhaitait alerter sur les projets éoliens actuellement à l'étude dans le bassin de la Dives sur les communes de ERNES et de VENDEUVRE. Sans être opposé aux énergies vertes, il estime que l'implantation de ces éoliennes, si elles venaient à se concrétiser, pourrait impacter fortement la qualité paysagère et touristique du secteur qui reste préservé. Notamment avec des sites comme le château de Vendeuve ou Grisy.

Cez projet porte sur l'implantation de 9 éoliennes de 180 m de hauteur.

M ; MESNIL répond qu'il a transmis les doléances de M. de Vendeuve ce matin à la société VALOREM qui est porteuse de cde projet. Il indique qu'en tant que Président de la CDC, n'exerçant pas la compétence, il suivra l'avis des communes concernées, estimant que ce sont les autorités locales qui doivent décider pour leur développement.

Il indique que ERNES a déjà prissosition favorablement et que les porteurs de projet sont donc en discussion avec les propriétaires-exploitants. Pour l'instant la commune de Vendeuve ne s'est pas prononcée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

